

Comité communal de développement

Compte rendu d'activités n°2

Les dernières réunions des groupes de travail du CCD ont été consacrées à la définition d'un plan de circulation du centre ville, destiné à faciliter les déplacements dans la commune et à favoriser la revitalisation du centre ville.

Les cinq plans préparés par la DDE ont servi de base de travail, mais aucun de ces plans n'a été jugé totalement satisfaisant.

Un consensus s'est finalement dégagé sur les propositions suivantes :

- En ce qui concerne le futur quartier Saint Roch,
 - o le CCD recommande le maintien sans changement, le long de la chapelle Saint Roch, de la route de dégagement vers la déviation.
 - o Il recommande également la création, à travers le parking actuel, d'une route à double sens réunissant le boulevard Gambetta au quartier Saint Roch, en longeant les bâtiments occupés par la confiserie, l'ex-poissonnerie, l'arrière de la banque et du pressing ;
 - o La création de cette route serait facilitée par la démolition du local actuel de l'office de tourisme, ce dernier pouvant être hébergé dans un commerce vacant (par exemple, l'ex-poissonnerie) ;
- La rue de La Motte deviendrait piétonnière. Elle s'intégrerait dans une zone piétonnière comprenant la place du Général de Gaulle située devant la mairie et la rue de La Motte. Les parkings seraient conservés en face de la Poste, le long de la nouvelle voie et du boulevard Gambetta. Cette zone de stationnement serait entièrement en zone bleue.
- Le centre de la Place Paul Simon serait interdit aux véhicules, les places de stationnement restantes étant placées le long des bâtiments. Cette zone serait raccordée à la zone piétonnière principale par un aménagement de la traversée de l'avenue de la République.
- Par ailleurs, deux propositions ont été soutenues par un nombre important de membres du CCD, mais sans faire l'unanimité :

- la mise en double sens, grâce à un système de feux alternés de l'avenue de la République (cette proposition pourrait éventuellement être testée pour en mesurer la fiabilité) ;
- l'aménagement de la rue Gustave Ollivier pour en faire un axe de liaison avec la RD 57. Ce choix supposerait alors de placer une balise sur la RD 57 au débouché de la rue Guillaume Ollivier.

Ces propositions rendent indispensable la création de nouvelles aires de stationnement, qui pourraient être définies aux emplacements suivants :

- sur l'un des deux terrains vacants situés boulevard de la liberté, éventuellement en intégrant ces parkings supplémentaires au projet de logements sociaux à l'étude,
- sur l'emplacement occupé par le théâtre du Réal, en dehors des manifestations qui y sont organisées,
- En haut du Parage, en bas de la colline en prolongement des garages existants. Cet emplacement se justifie d'autant plus qu'il permettrait d'accueillir les autobus réservés aux visites du parage.

Le bureau du comité communal de développement